



**SEANCE PLENIERE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009
17-19 DECEMBRE 2008**

Dossier de presse

Sommaire

Le Budget Primitif 2009, prudent et responsable.....P.3- 5

**Mise en œuvre d'une nouvelle politique territoriale,
Gironde 2014P.6**

**Elaboration d'un Plan climat énergie
pour la Gironde.....P.7**

**Création d'un Observatoire Girondin
de la Précarité et de la Pauvreté.....P.8**

**Réalisation d'un Schéma directeur d'accessibilité
du réseau départemental de transport Trans Gironde.....P.9**

Le Budget primitif 2009

Du 17 au 19 décembre, les élus départementaux sont réunis en séance plénière consacrée notamment au vote du Budget Primitif 2009. Philippe Madrelle, Président du conseil Général de la Gironde soumet au vote un budget qui s'équilibre à 1 408, 5 M d'€.

Un budget qui doit faire face à

➤ La crise financière :

La crise financière et économique n'épargne pas les finances départementales. Pour la Gironde elle se traduit par :

- **Une baisse des droits de mutations** qui passent de 182 M d'€ en 2007 à 170 M d'€ en 2008 et une décroissance qui se poursuivra **pour 2009 avec 166 M d'€ estimés.**
- Dans le cadre des programmes d'emprunt, une raréfaction des liquidités à laquelle s'ajoute une majoration des marges bancaires, conduisant à une augmentation des frais financiers. **Ainsi on estime à 41 M d'€ la charge de la dette départementale pour 2009 contre 37 M d'€ en 2008 soit une augmentation de 11,5 %.**

➤ Des décisions de l'Etat peu favorables aux finances locales

La diminution des recettes est aggravée par le peu de dynamisme des recettes venant compenser des transferts de charges : 109 M d'€ de manque à gagner pour le département de la Gironde sur la période 2004-2007.

Sans compter **les nouvelles compétences qui seront transférées aux départements en 2009** pour lesquelles les informations restent très floues : réformes des tutelles, RSA.

Parallèlement, les concours financiers de l'État sont régis par un nouveau contrat de stabilité qui limite leur évolution au niveau de l'inflation prévisionnelle. Cette nouvelle norme et l'annonce de la réforme de la taxe professionnelle privent les départements de recettes vitales.

Autant de facteurs qui accentuent le fameux effet de ciseau entre des recettes très peu dynamiques et des dépenses de fonctionnement qui ne cessent de croître en raison de contraintes extérieures à la collectivité.

Un budget prudent et responsable

Dans ce contexte, le Budget Primitif 2009 affiche une volonté manifeste de maîtriser la section de fonctionnement afin de dégager un maximum de marges de manœuvres pour financer les investissements. **L'objectif de la majorité départementale est de ne pas augmenter les taux de fiscalité 2009.**

➤ **En fonctionnement, les dépenses progressent de 5,1 %, atteignant 1 100 M d'€.**

Les contraintes souvent externes qu'elles subissent les rendent peu perméables à toute tentative de réduction :

En effet, elles concernent,

- pour 650 M d'€ des dépenses contraintes (SDIS, RMI, APA, ...);
- pour 142 M d'€ des dépenses modulables en fonction du niveau de service rendu souhaité (transports, entretien des routes, action de santé, ...);
- pour 58 M d'€ des dépenses liés à des politiques volontaristes (subventions aux communes et tiers, développement économique.....)
- et pour 246 M d'€ les moyens du Département (ressources humaines, remboursement de la dette ...).

Pour être plus précis :

- 78,65 M d'€ correspondent à la participation départementale au fonctionnement du SDIS soit une augmentation de 6,3 %
- 155 M d'€ pour les personnes âgées
- 128 M d'€ pour le RMI-RMA
- 159 M d'€ pour l'enfance
- 129 M d'€ pour le handicap
- 52,9 M d'€ pour la gestion des transports

Tandis que les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,1 %, les recettes n'augmentent que de 0,8 %, passant de 1 145 M d'€ à 1 154 M d'€.

La conséquence est une baisse de l'épargne et notamment de l'épargne nette qui passe de 71 M d'€ en 2008 à 28 M d'€ en 2009 soit une diminution de 60 %.

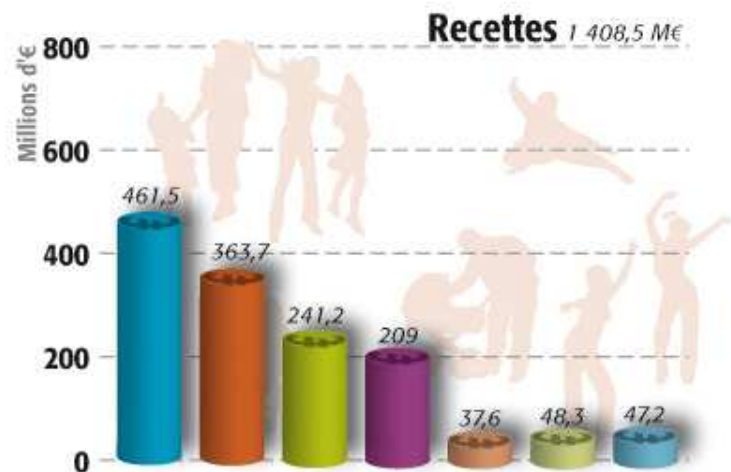
Seul un recours important à l'emprunt, à hauteur de 209 M d'€ permettra en 2009 de répondre aux besoins d'investissement et à soutenir l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en Gironde.

➤ **Au niveau des investissements, 283 M d'€ sont prévus, soit une baisse de 18% par rapport au BP 2008 qui correspond notamment à la fin d'opérations lourdes (immeuble Gironde, archives,..)**

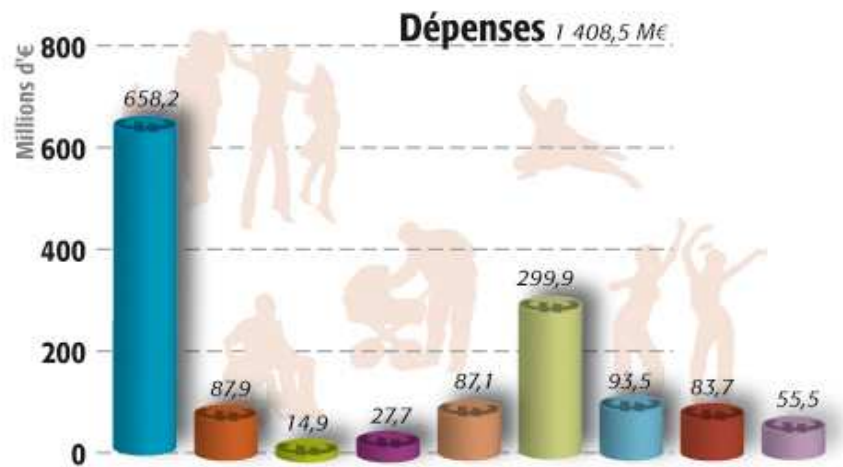
Ainsi en dépenses d'investissement, en 2009 :

- **96 M d'€ seront consacrés aux aides aux communes et aux tiers** dont 53M d'€ pour les communes; 43 M d'€ pour le développement local, 22 M d'€ pour la solidarité (rénovation d'établissements pour les personnes âgées notamment); 9 M d'€ pour le développement économique
- **186,8 M d'€ seront consacrés aux dépenses liées au patrimoine départemental** : 43M d'€ pour les collèges; 35,5 M d'€ pour les routes.

Avec 1 408,5 M d'€ de crédits de paiement, le Budget Primitif 2009 du Département de la Gironde s'attache, dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, à préserver les politiques volontaristes d'investissement ou de fonctionnement qui correspondent à des besoins fondamentaux pour le territoire girondin.



- Impôts locaux
- Impôts indirects
- Participation de l'Etat
- Emprunt
- Participation de tiers
- Participation CNSA
- Divers



- Solidarité
- Aménagement de l'espace, du cadre de vie et du développement local
- Dynamique culturelle, sportive et associative
- Développement économique
- Education
- Services généraux
- Routes et infrastructures
- Sécurité des biens et des personnes
- Transports

Mise en œuvre d'une nouvelle politique territoriale, Gironde 2014

Le Conseil Général apparaît comme un des garants de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale au service des Girondins.

Afin d'anticiper et d'adapter au mieux les politiques départementales pour préparer l'avenir, le Conseil Général de la Gironde lance une réforme en profondeur de la politique départementale de contractualisation avec les acteurs locaux du développement territorial (communes, structures de coopération intercommunale, structures associatives, ...).

Ainsi le projet Gironde 2014 pose le cadre de référence stratégique de la politique territoriale du Département de la Gironde pour la période 2009-2014.

Gironde 2014 est fondé sur la Charte Girondine pour un pacte social, citoyen et durable »adoptée en juin 2008 par l'assemblée départementale. Il s'agit de relever en Gironde sept défis qui doivent guider la démarche départementale de développement des territoires qui intègre les priorités départementales, la diversité territoriale et la participation citoyenne.

Il s'agit de faire de la Gironde 2014, un territoire de solidarité, d'équilibre, accueillant et accessible, de réussites, européen, durable et citoyen.

Ce projet se mettra en place dès mars 2009 avec une première étape, l'organisation du dialogue territorial via les conférences territoriales.

Celles-ci permettront de rencontrer les acteurs, de présenter les enjeux et de formaliser les intentions de coopération. En juillet 2009 les objectifs seront validés pour une finalisation et signature de convention en fin d'année 2009.

Vers un plan Climat Girondin

Dès 2004, le Conseil Général de la Gironde a acté et inscrit dans son Agenda 21 l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre tout en soutenant le principe d'un développement durable, socialement et économiquement responsable et respectueux de l'environnement.

Un bilan et des résultats concrets

Aujourd'hui, le Conseil Général renforce son action dans la lutte contre le changement climatique et traduit son engagement à travers le lancement d'un Plan Climat Energie pour la Gironde. Cette démarche, initiée avec l'Agenda 21 depuis 2 ans, va mettre en perspective des actions réalisées et dont le bilan montre que :

- **le Département soutient le développement des filières renouvelables et appuie les collectivités girondines** à travers le Schéma départemental des énergies renouvelables, schéma qui précise à l'échelle de chaque commune ses potentiels d'énergie renouvelable, aide à la décision précieuse pour les Elus locaux
- **le Département accompagne l'organisation de la filière des plaquettes bois** pour développer l'usage de cette ressource locale
- **le Département investit dans le logement social** à travers l'expérimentation de maisons passives dans le logement social en milieu rural et l'éco-conditionnalité des subventions et garanties d'emprunt pour le logement social afin de réduire les consommations en énergie et en eau et de maîtriser les charges pour les locataires
- **le Département maîtrise la consommation d'énergie dans ses bâtiments en mobilisant l'ensemble de son personnel** à travers les cinq défis internes pour réduire notre empreinte écologique (13 % d'économies ont été réalisées entre 2005 et 2006 et encore 7,4 % d'économies de 2006 à 2007 -à saison égale), en incitant à l'intermodalité pour les déplacements domicile-travail et la diminution des gaz à effet de serre de sa flotte de véhicules
- le Département investit pour l'avenir puisque aujourd'hui, outre l'objectif de 80 % des investissements du CG en **démarche 'Haute Qualité Environnementale'** (50% fin 2008), **un objectif de 21% d'énergies renouvelables est appliqué à 100 % des bâtiments départementaux en programmation et en réalisation.**

Des objectifs ambitieux pour répondre aux nouveaux enjeux forts de la Gironde

Ce Plan Climat - Energie pour la Gironde poursuivra naturellement ces actions mais il intégrera également de nouveaux enjeux forts et spécifiques à notre institution :

- Faire du Département le **garant d'un principe de précaution sociale** face à la précarité énergétique
- Impulser des **choix d'aménagement durable du territoire** limitant l'étalement urbain, favorisant la qualité énergétique des bâtiments et l'accessibilité aux transports publics
- **Organiser une concertation large avec tous les acteurs** du territoire et une forte implication de la population,
- **Permettre la cohérence de l'action publique** en matière de climat-énergie en intégrant les enjeux climatiques dans l'Agenda 21 de réseau du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux (40 collectivités et 40 partenaires institutionnels et techniques en réseau)

Pour aboutir à un programme d'actions concrètes le Département va mobiliser tous les acteurs girondins et les Girondins eux-mêmes afin d'écrire collectivement le Livre Blanc de la Lutte contre le Changement Climatique en 2009, à partir duquel sera défini le Plan Climat Energie pour la Gironde en 2010.

Création d'un Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté

L'objectif est de créer à l'échelle du Département de la Gironde, un outil qui permettra d'avoir à disposition les éléments et indicateurs simples et facilement utilisables issus des données disponibles au sein du Conseil Général mais aussi des autres administrations et autres organismes sociaux (Ddass, CAF,MSA, CCAS, associations, etc...)

Autant d'éléments qui permettront au Conseil Général d'adapter les politiques publiques (sociales, logement, transports, ...) pour en prévenir, autant que possible, les effets et mettre ainsi en place une stratégie sociale préventive.

Il s'agit de présenter un état des lieux statistique et des propositions concrètes pour lutter contre la pauvreté et la précarité en Gironde.

A terme, ce projet comporte deux phases opérationnelles :

- **la mise en oeuvre d'un référentiel statistique et indicateurs** à partir des données existant au sein du Conseil Général et celles transmises par des institutions girondines

- **la réalisation, à des fins de publication annuelle, d'une base documentaire cartographique.**

Les instances du projet :

Une *Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté (CGPP)* sera constituée, auprès du Conseil Général avec l'ensemble des partenaires socio-économiques institutionnels, universitaires et associatifs, intervenant dans le champ de la précarité-pauvreté.

Elle sera co-présidée par le Conseil Général et l'Etat et animée par un secrétaire général, *Michel Blanchard*, ancien directeur général du CAIO (Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation des personnes en errance).

Un *Conseil Scientifique* viendra en appui sur les aspects techniques en réunissant des démographes, statisticiens, sociologues, économistes....

Par ailleurs, un opérateur externe, *l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Bordeaux IV*, interviendra, dans le cadre d'une convention de recherche passée avec le Conseil Général, pour l'analyse et la réalisation du rapport final.

Un *Comité de Pilotage* interne aura pour rôle de fixer les orientations et prises de décisions concernant le projet ; valider la conformité à la commande des thèmes de travail, du calendrier et des livrables ; associer à la démarche les services du Conseil Général impliqués dans la gestion des dispositifs de lutte contre la précarité-pauvreté.

Etapas et calendrier 2009 :

- Une session d'installation de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté sera programmée début 2009

S'ensuivra une phase de recensement, sur la base d'un référentiel commun.

2010 :

Deux types de productions, d'ici le premier trimestre 2010 :

- premier état des lieux des statistiques mobilisables par le Conseil Général et les autres partenaires de la CGPP
- des approches sectorielles sur la base des cartographies réalisées

Un rapport annuel, valorisant les travaux de l'Observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté, sera réalisé au cours du premier trimestre 2010 et marquera la fin du projet avant de démarrer la phase d'exploitation.

Réalisation d'un Schéma directeur d'accessibilité du réseau départemental de transport Trans Gironde

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose notamment, la mise en accessibilité des réseaux de transports publics d'ici au 10 février 2015. Le Conseil Général de la Gironde a donc réalisé une étude et établi un Schéma départemental d'accessibilité des transports du réseau Trans-Gironde.

Une concertation approfondie a été organisée avec les associations de personnes handicapées et les autorités organisatrices de transports.

Le service public départemental des transports Trans-Gironde compte 15 838 points d'arrêt dont 4210 sur les lignes régulières Trans-Gironde. 600 véhicules empruntent ses itinéraires quotidiennement. Rendre accessible le réseau dans son intégralité avec un scénario maximal coûterait à la collectivité 354 millions d'euros pour les points d'arrêt et 1,740 millions d'euros par an pour les véhicules.

Les lois d'organisation des transports interurbains (LOTI) et les directives relatives à la Loi de février 2005 tiennent compte de la nature, de la dimension et des besoins réels pour la mise aux normes du réseau. Ainsi la nature même du réseau girondins conduit le Département à présenter au vote des élus un Schéma qui inclue la possibilité de n'aménager qu'une partie des points d'arrêt à partir de critères objectifs et quantitatifs pertinents et le recours à la notion d'impossibilité technique avérée.

Ainsi le Schéma départemental d'accessibilité prévoit :

- **pour les points d'arrêt** : entre 2009 et 2014, ce sont en moyenne 51 points d'arrêt par an qui devront être expertisés et aménagés.

- **pour les véhicules** : Dès 2009, les nouveaux véhicules achetés doivent être accessibles. Au 11 Février 2015, tous les véhicules sans exception doivent en principe être accessibles. L'adaptation du parc existant (600 autocars) est estimée à 30.000 € par autocar.

Ainsi le Département fait le choix d'inscrire cette obligation d'accessibilité lors du renouvellement des Délégations de Service Public et des marchés (2012) et de mettre en ligne au 11 Février 2015 du matériel équipé de hayons pour les 27 lignes rendues accessibles (renforts scolaires compris) et du matériel pré-équipé pour toutes les autres lignes et services, sous réserve de pouvoir fournir un véhicule équipé en cas de besoin.

Par ailleurs, le Département s'appuiera sur les moyens des services de Personnes à Mobilité Réduite existant dans les Communautés de Communes dans le cadre du Plan Départemental de Proximité, repris en gestion directe par le Conseil Général en 2012 et généralisés à l'ensemble du Département dans le cadre de la délégation de service public.

Enfin, la réservation sera obligatoire pour les personnes en fauteuil roulant, et possible pour les autres personnes handicapées.

Des mesures seront également prises en faveur des handicapés sensoriels et cognitifs notamment avec :

- la généralisation du service de transport à la demande dès 2012

- la possibilité de demander un accompagnateur

- l'équipement progressif des véhicules en annonces sonores et visuelles (défini par la réglementation)

- la mise en accessibilité du site internet pour les personnes malvoyantes. En 2012, le lancement d'un appel d'offres « dialogue compétitif » portant sur la mise en oeuvre de mesures avancées pour les personnes non voyantes.

Le Conseil Général de la Gironde consacrera près de 3 millions d'euros annuels entre 2012 et 2015 à la mise en place de ce Schéma. Au-delà, l'effort financier réalisé par le Département en direction des personnes handicapées, qui va bien au-delà des obligations légales avec notamment la mise en oeuvre d'un transport à la demande généralisé et d'un service d'accompagnement, devrait s'établir autour de 2,2 Millions d'euros par an.

Le réseau Trans Gironde en chiffres

44 lignes

10 millions de kilomètres parcourus par an

15 millions de voyageurs par an dont 50 000 scolaires

600 cars mobilisés chaque jour

Un budget transport de 50 millions par an pour le Conseil Général